

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE RETHONDES

SESSION ORDINAIRE EN DATE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2011

**Présents** : Monsieur Desmarest, Maire

Messieurs Six, Breffel, Lecat, Littière, Braule, Grandvalet, Wallet.

Mesdames Barski, Perdrieau et Zieger.

**Absents excusés et représentés** : Monsieur Barrette et Madame Derenty.

**Absents excusés**: Monsieur Babusiaux.

**Absents** : Madame Jaworsky.

**Secrétaire** : Monsieur Grandvalet.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Section de fonctionnement : excédent de 186 271.21 €uros

Section d'investissement : déficit de 23 378.71 €uros

Excédent global : 162 892.50 €uros

Voté à l'unanimité

## COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DE LA M49 (budget de l'assainissement)

Section d'investissement : excédent de 44 413.45 €uros

Section d'exploitation : excédent de 14 915.42 €uros

Excédent global : 59 328.87 €uros

Voté à l'unanimité

## BUDGET PRIMITIF 2011

Section de fonctionnement : 409 244.21 €uros en dépenses et en recettes

Section d'investissement : 302 044.21 €uros en dépenses et en recettes

Voté à l'unanimité

## BUDGET PRIMITIF 2011 DE LA M49

Section d'exploitation : 34 915.42 €uros en dépenses et en recettes

Section d'investissement : 64 113.45 €uros en dépenses et en recettes

Voté à l'unanimité

Les comptes de gestion du receveur pour l'année 2010, pour le budget de la commune et le budget de l'assainissement, présentent des résultats identiques aux comptes administratifs communaux et sont votés à l'unanimité.

## TAUX DES TROIS TAXES : identiques à 2010

Commune Taxe d'habitation : 3.58 % - Foncier bâti : 12.50 % - Foncier non bâti : 47.30 %

C. C. Attichy Taxe d'habitation : 3.20 % - Foncier bâti : 05.50 % - Foncier non bâti : 16.26 %

Voté à l'unanimité

## AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal décide de prendre sur l'excédent de fonctionnement (article 002) la somme de 160 000 €uros afin de l'affecter au compte 1068.

## **INDEMNITE DE CONSEIL – COMPTABLE DE LA TRESORERIE D'ATTICHY**

Le Conseil Municipal accorde l'indemnité de conseil à Monsieur DOSIMONT, comptable de la Trésorerie d'Attichy jusqu'en juin 2011.

### **CAP'OISE**

Le Conseil Municipal décide d'acquérir un épandeur à sel pour les futurs épisodes neigeux.

### **ATELIER MUSICAL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le retrait de la Commune de Saint Jean aux Bois et réitère sa propre demande de retrait.

### **ADTO**

L'ADTO a été transformée en Société Publique Locale.

Le Conseil Municipal, décide d'y adhérer et accepte ses statuts.

### **SEJOUR LINGUISTIQUE**

Une aide de 50 €uros par enfant et par voyage est accordée aux familles non imposables sur le revenu et qui en feront la demande sur présentation du justificatif.

Fait à Rethondes, le 06 avril 2011  
Le Maire,